

Séminaire des référents éducation

14 avril 2022



Sommaire

- Conseil des Jeunes
- Carte passerelle
- Dispositif 1 école/1 club
- Coupons Génération 2024
- Autres informations



Conseil des jeunes

- Objectifs :
 - Les jeunes ont pour mission de représenter la diversité des visions du sport de leur territoire
 - Faire des propositions en lien avec leurs besoins et envies en terme de pratique sportive
- Un appel à candidature a été lancé en début de semaine, ouvert jusqu'au selon les principes suivants :
 - Groupe de 28 jeunes (1 binôme par région et 1 binôme Outre-Mer) représentatif de la diversité des pratiquants (licenciés et non licenciés, représentatifs des différents types de fédération, des âges, etc.)
 - Age : 15-21 ans
 - Un temps de rassemblement pour le lancement du conseil en juin.
 - Candidature : <https://eu.jotform.com/220692503028046>



Conseil des jeunes

Appel à candidature



Candidature au Conseil des Jeunes

Si tu souhaites t'engager pour le sport en France en participant au Conseil des Jeunes mis en place par le CNOSF, remplis le formulaire ci dessous :

Nom *

Prénom

Nom de famille

Date de naissance *

Date

Identité de genre : *

- ☐ Femme
- ☐ Homme
- ☐ Autre

Adresse *

Numéro et rue

Ville

Région

Code Postal

Email *

exemple@exemple.com

Sport pratiqué *

Nom du club

Contact du club

exemple@exemple.com

Mon implication dans la vie sportive associative du club : *

Ecrivez ici...

Comment imagines-tu ton rôle au sein du Conseil des Jeunes ? *

Ecrivez ici...

Tes idées pour le monde sportif : *

Ecrivez ici...

Tes idées pour le monde sportif : *

Ecrivez ici...

Si mineur, merci d'envoyer ci-après l'autorisation parentale (téléchargeable ici - à compléter)

Parcourir les fichiers
Glissez-déposez des fichiers ici

*

- ☐ En soumettant ma candidature, je m'engage à respecter la charte d'engagement du Conseil des Jeunes

Je consens : *

- ☐ Des données personnelles sont collectées dans le présent document par le CNOSF, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17 modifiée. Ce traitement est mis en œuvre sur la base de votre consentement, exprimé par la soumission des informations renseignées au sein du formulaire. Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par le CNOSF, responsable du traitement. Ce traitement est destiné à recevoir votre candidature au Conseil des Jeunes du CNOSF. Elles seront conservées durant 3 mois à compter de la date de soumission du présent formulaire. Vos données personnelles ne feront l'objet d'aucun usage commercial. Vous bénéficiez concernant vos données, du droit d'être informé de la collecte et du traitement, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de vos données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement ainsi que du droit à la récupération de vos données. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CNOSF – 1,avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13 ou par courriel à dpo@cnosf.org

Soumission

Carte passerelle



Carte passerelle

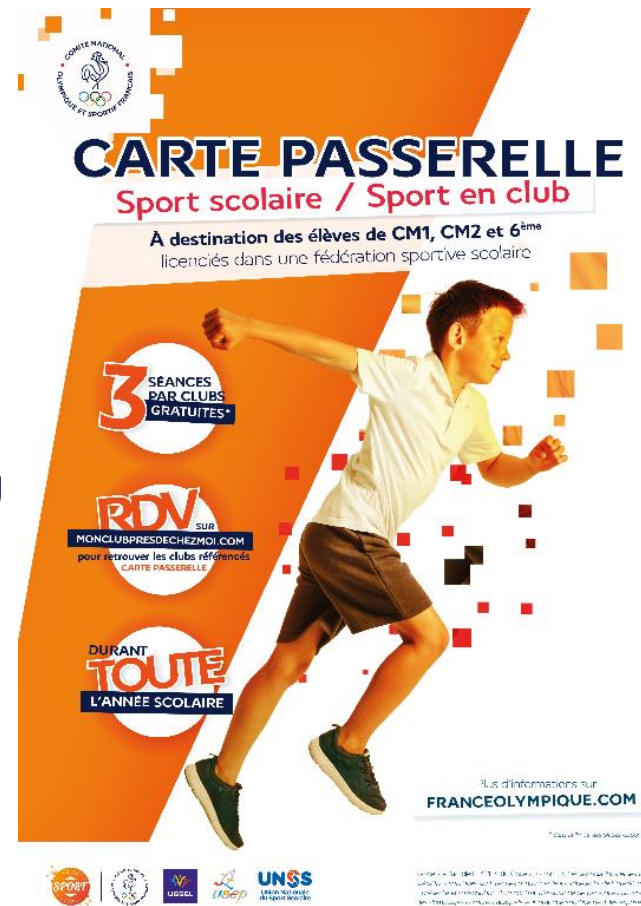
Bilan à mi-année de la Carte passerelle :

- Plus d'un élève sur 2 ayant utilisé la Carte passerelle se licencie à l'issue
- En moyenne, 8 élèves par classe utilise la Carte passerelle
- 11 000 clubs participants
- Nombre total de d'élèves cibles : 760 115

Rentrée 2022 :

- Reconduction du dispositif et élargissement aux élèves licenciés à la FFSU
- Renouvellement de l'assurance

Nous comptons sur vous pour continuer à diffuser le dispositif !



Dispositif 1 école/1 club



LE PRINCIPE

Valoriser les conventions de partenariat et la création de passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif.

La mesure « une école – un club » décline ces conventions et s'adresse prioritairement aux associations sportives scolaires et civiles des fédérations conventionnées. En favorisant le partenariat entre l'école et le club, l'existence d'une association sportive USEP dans l'école doit être recherchée.

Le partenariat entre une école et un club de proximité repose sur le volontariat des deux entités.

La mesure « une école-un club » permet :

- de découvrir et s'initier à une nouvelle activité sportive,
- de créer des animations culturelles, sportives et pédagogiques autour de l'olympisme et du paralympisme
- de co-animer une séquence d'enseignement

Dispositif Coupons Génération 2024



LABEL GÉNÉRATION 2024 ET COUPONS GÉNÉRATION 24

Un partenariat dans le cadre scolaire

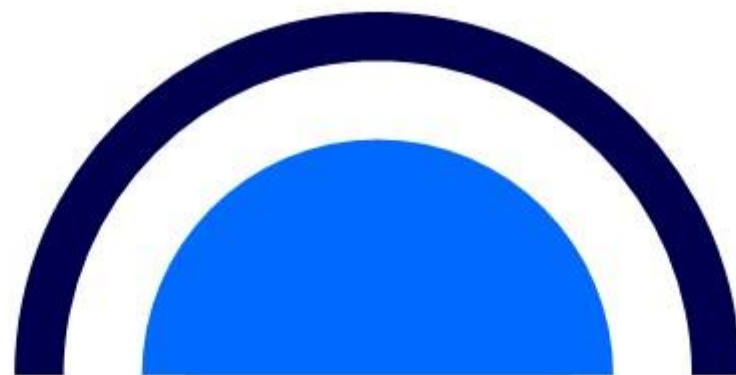


Educateur sportif diplômé

(BP, DE, CQP, certifications fédérales) du club sportif, agréé par les services de l'Education nationale



Interventions pendant toute la durée d'un cycle de 6 semaines d'EPS



Coupon d'une valeur de 300 €

Subventionné par Paris 2024

Le comité académique Génération 2024, sous l'autorité du recteur et en lien avec les DSDEN et les SDEJS, assure le suivi du projet pédagogique co-construit par l'école et le club.

L'USEP et l'UGSEL sont opérateurs sur le terrain de la bonne mise en œuvre des coupons et mise en relation entre les écoles et les clubs.

LABEL GÉNÉRATION 2024 ET COUPONS GÉNÉRATION 24

Un partenariat dans le cadre scolaire



Convention de partenariat

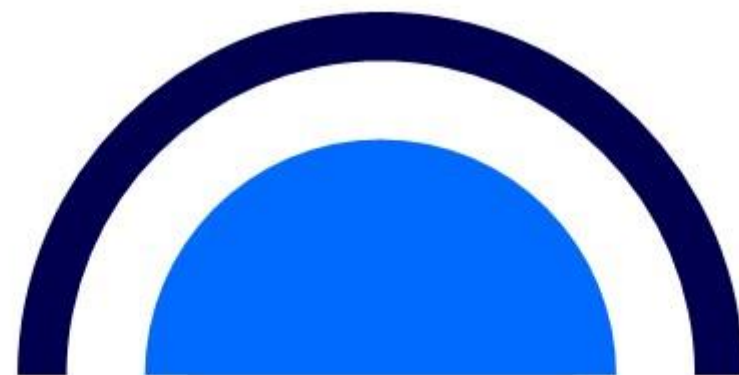
Les moyens matériels et humains mobilisés, les conditions pédagogiques doivent tenir compte des taux d'encadrement spécifiques pour les activités physiques et sportives.



Au sein de l'école

L'enseignant demeure le seul responsable de la classe, et vérifie que l'intervenant respecte les conditions d'organisation et les objectifs partagés du projet.

Sa présence est obligatoire.



Dans le cadre de l'EPS

Contenus pédagogiques éducatifs sportifs et culturels co-construits par l'enseignant et l'intervenant du club, en fonction de la discipline, de la logistique présente dans l'école ou à proximité.

COMMENT BÉNÉFICIER D'UN COUPON GÉNÉRATION 2024 ?

MODE D'EMPLOI



PRÉREQUIS

LABELISATION GENERATION 2024



Mon école est labélisée
Génération 2024, je peux
bénéficier d'un Coupon
Génération 2024



Mon école n'est pas encore labélisée Génération
2024, je construis un projet pour mon école et dépose
une demande de labélisation Génération 2024.
[Je m'appuie sur le cahier des charges du label
Génération 2024.](#)

ETAPE 1

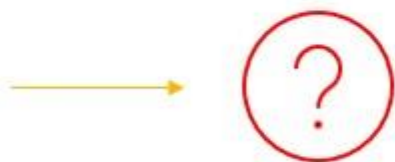
J'IDENTIFIE LE CLUB PARTENAIRE



Je connais le club sportif que je souhaite faire intervenir* dans mon école et qui proposera une découverte d'un sport olympique et/ou paralympique.

J'informe le délégué USEP ou UGSEL du club retenu.

** L'intervention doit être dispensée par un éducateur sportif diplômé.*



Je ne connais pas de club sportif spécifique, je m'appuie sur les délégués USEP ou UGSEL pour identifier un club en mesure de proposer une intervention dans mon école.



ETAPE 2

DEMANDE D'UN COUPON GENERATION 2024



Je me connecte sur la plateforme
« **Démarche simplifiée** » pour
solliciter un Coupon Génération 2024
et renseigne les informations sur :

- 1) mon école,
- 2) le club partenaire,
- 3) le projet commun réalisé.

ETAPE 3

VALIDATION DE LA DEMANDE



Dépôt de la demande



Etude du dossier par un IEN référent.
Vérification de la demande en lien
avec le cahier des charges du Label
Génération 2024 et le projet d'école.



Validation de la demande
et attribution d'un
coupon Génération 2024
à l'école.

ETAPE 4

REALISATION DU PROJET



Attribution du coupon
Génération 2024.



Mise en place de 6 semaines de découverte et de pratique d'un nouveau sport dans le cadre de l'EPS, avec l'appui d'un éducateur sportif d'un club local.

A la fin du projet, je confirme la réalisation des séances et télécharge sur la plateforme les justificatifs (articles, photos) et documents administratifs demandés.

ETAPE 5

PAIEMENT



Dès validation de l'intervention, le club sportif reçoit le paiement* par l'intermédiaire de l'USEP ou l'UGSEL.

**Via les directions nationales, régionales et/ou comités départementaux.*

Informations diverses



Informations diverses

- **Journée Olympique 2022 :**
 - Thématique : Je bouge pour la paix
 - Présentation dédiée à venir
- **Changement des dates de la Semaine Olympique et paralympique :** prochaine édition du 3 au 8 avril 2023, sur le thème de l'insertion.



Merci de votre attention !
CultureEducation@cnosf.org

